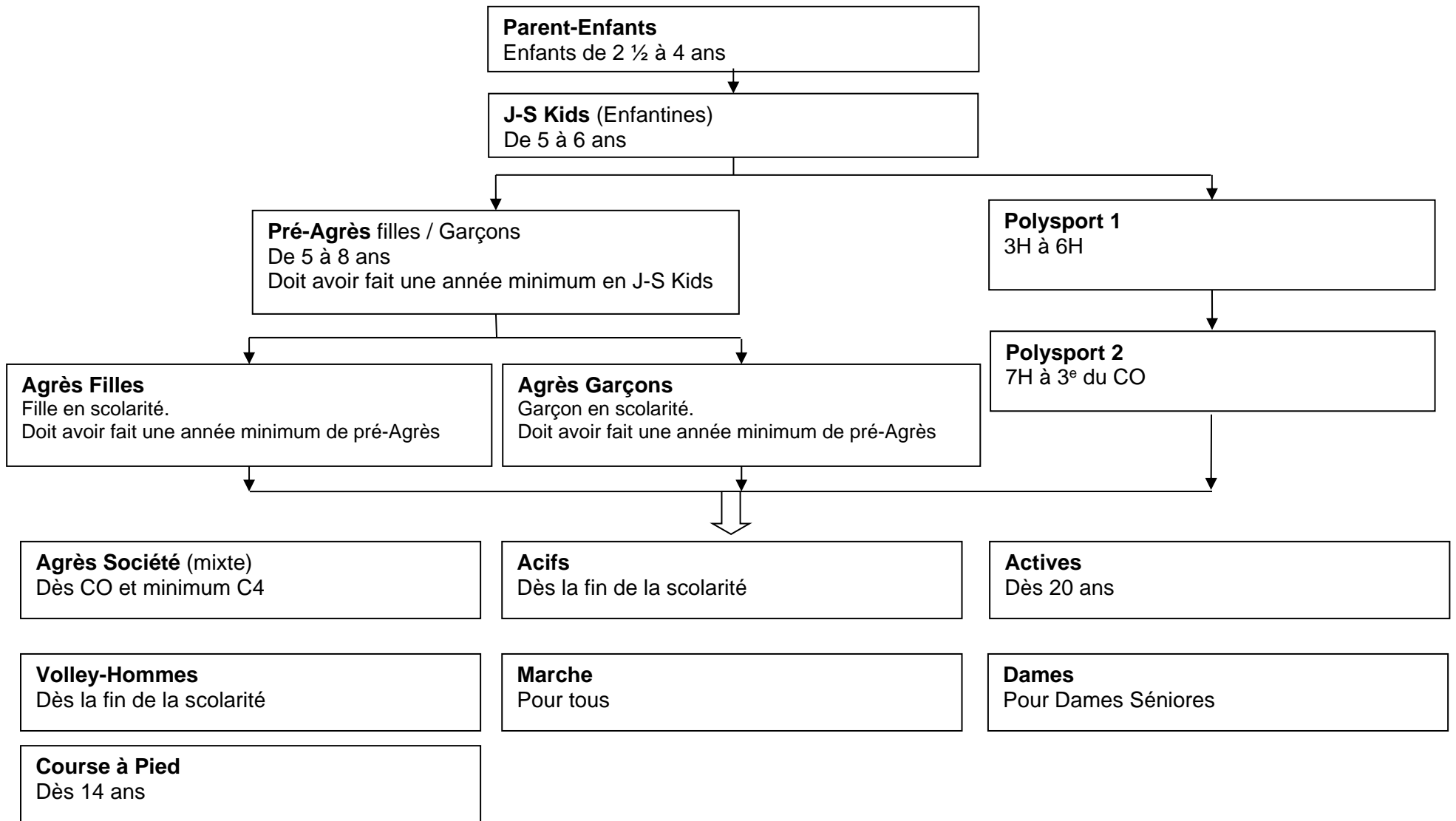


# Tableaux des choix de formations



Les ages ainsi que la formation sont à respecter pour que les gymnastes se sentent bien dans le groupe. Les moniteurs sont à même de mieux les conseiller.

## Cotisations

Les cotisations annuelles sont fixées actuellement de la façon suivante :

- Frs 120.- pour tous les membres adultes (dès 16 ans)
- Frs 120.- pour le membre du volley + frais de licence
- Frs 100.- pour les agrès filles et garçons
- Frs 100.- pour les artistiques + frais de licence
- Frs 70.- pour les pupillettes (petites et grandes)
- Frs 70.- pour les jeunes gymnastes (pupilles)
- Frs 40.- pour les enfantines
- Frs 70.- pour les parents & enfants \*
- Frs 20.- pour les membres supporteurs (passif)
- Frs 150.- par licence pour les artistiques

Lorsque le gymnaste fait parti de plusieurs groupes, la cotisation la plus élevée est due.

Sont exonérés du paiement des cotisations, tous les membres d'honneurs, les membres du comité, les moniteurs et les monitrices.

\*= lorsqu'un des parents est moniteur, membre d'un comité ou membre actif d'un autre groupe de la FSG Sâles, la cotisation pour les parents-enfants comprendra uniquement la part de l'enfant, soit Frs 40.-.

Des exonérations limitées dans le temps sont possibles sur demande en cas de maternité, accident, maladie, voyage à l'étranger, etc...